

EXTRAIT
**DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 27 novembre 2024 à 18h30

DCM2024.11.27/11

Hôtel de Ville - Salle du Conseil municipal - 3ème étage
Président : M. Pierrick DUCIMETIERE, Maire de LA ROCHE-SUR-FORON
Secrétaire de séance : M. Thierry Alain BETHAZ
Rapporteur : Monsieur le Maire

Conseillers en exercice : trente-trois.

Présents : Pierrick DUCIMETIERE, Sandrine BERGUERRE BUISSON, Claude THABUIS, Thierry Alain BETHAZ, Saïda HADDOUR, Marc LOCATELLI, Corinne FAVRE-ROCHEX, Théo LOMBARD, Laurence POTIER GABRION, Jean-Pierre GENIN, Sylvie CHARNAUD, Catherine COLLOMB, Zekai YAVUZES, Pascal MEYNENT, Nadège CHATEL, Patrice JUPILLE, Sébastien COTTET, Sonia MOKEDDEM, Taylor DEVOUASSOUX, Yves MINO, Benoît CHAMBOURDON, Marie FISCHER, Nicolas ORSIER, Jean-François VILLER, Nicole RANNARD, Patrice CONTAT, Virginie DANG VAN SUNG, Michel LANGLET

Excusés avec procuration : Martine HOSSELIN THIEBAUD (Procuration à P. DUCIMETIERE), Sylvie SERMONDADAZ (Procuration à S. COTTET), Christelle ITNAC (Procuration à Laurence POTIER GABRION), Jean-Michel REBET (Procuration à S. BERGUERRE BUISSON), Isabelle BELIN REGARD (Procuration à T. BETHAZ)

Excusés sans procuration : néant

Conseillers votants : trente-trois.

Objet : Convention avec l'Education Nationale relative aux prestations mises à disposition pour l'éducation physique et sportive des écoles publiques élémentaires de la Roche-Sur-Foron

La Ville de La Roche-sur-Foron apporte son soutien pour l'organisation de l'éducation physique et sportive au sein des écoles élémentaires publiques.

A ce titre, elle s'engage à accompagner et soutenir les enseignants dans leur mission éducative et dans les activités pour lesquelles ils sollicitent une aide extérieure, par la mise à disposition d'intervenants municipaux, éducateurs des activités physiques et sportives.

En outre, la Ville contribue à la réalisation de ce programme partenarial à travers la mise à disposition de ses installations sportives, son matériel pédagogique ainsi que le transport des élèves.

Ce partenariat entre la Ville et l'Education nationale permet également de développer la cohérence entre les enseignements scolaires et les activités sportives extra-scolaires soutenues par la Commune.

Afin de renouveler les modalités générales du partenariat, il convient de signer avec l'Education Nationale une nouvelle convention, pour un an renouvelable trois fois une année.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de convention tel que joint en annexe,

Considérant la volonté municipale de soutenir l'organisation de l'éducation physique et sportive dans ses écoles élémentaires publiques.

Considérant, la volonté de la commune de soutenir le partenariat avec l'Education Nationale et l'USEP dans les pratiques sportives sur le temps scolaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

- **APPROUVE** la convention avec l'Education Nationale telle que jointe en annexe de la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à la signer ainsi que tous actes y afférents.

Le Maire de La Roche Sur Foron

Certifie que la publication prévue

aux art. L. 2121-31 et R. 2131-1

du Code Général des Collectivités Territoriales

a été effectuée le 3 décembre 2024

Pierrick DUCIMETIERE



Ainsi fait et délibéré,

La Roche-sur-Foron, le 27 novembre 2024

Le Secrétaire de séance,
M. Thierry Alain BETHAZ

Le Maire,
Pierrick DUCIMETIERE